

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

2019

montélimar
agglomération



-I- Présentation générale du service

1. Description

* Nature du service délégué :

Montélimar-Agglomération a confié par affermage et pour l'ensemble de son territoire l'exploitation du service de collecte et de traitement des eaux usées à la Société SUEZ pour une durée de douze (12) ans à compter du 1er janvier 2012. Par avenant N°1 au 1er janvier 2014 ont été intégrées 11 nouvelles communes (ex CCPM), et par avenant N°2 au 1er janvier 2016 des modifications réglementaires, la non réalisation de la cogénération et la baisse des volumes facturés.

* Constitution et gestion du service sur l'ensemble du territoire :

Nombre d'abonnés raccordés	: 23 503
Nombre de m ³ traités	: 4 015 044 m ³
Nombre de m ³ facturés	: 2 924 118 m ³
Nombre de kilomètres de réseaux de collecte	: 391,3 (séparatif + unitaire)
Nombre de stations de relèvement eaux usées	: 63
Nombre d'usines de traitement des eaux usées	: 24

2. Faits marquants de l'exercice

2-1 Contrat

Sans objet pour 2019.

2-2 Réseau et collecte

Le tableau suivant fait apparaître l'ensemble des opérations annuelles réalisées pour l'entretien, la maintenance et le contrôle du réseau de collecte :

Réseau	2019
Nombre d'obstructions	70
Linéaire curé en préventif (ml)	30 901
Linéaire inspecté (m) caméra + visuellement	1 467
Branchements	
Nombre d'obstructions	49
Nombre de contrôles de conformité	116
Postes de relèvement	
Consommation d'énergie (KW)	337 278

Postes de relevage :

- 7 pompes ont été renouvelées en 2019 sur 4 ouvrages : PR La Bâtie Rolland ancienne STEP, PR Jabron, PR Loubet, PR La Coucourde village.
- La canalisation de refoulement de la pompe 2 et son clapet, au PR Loubet, a été refaite.
- Les ballons des PR Golf à Montboucher sur Jabron et Robinette à Ancone ont été remplacés
- Les télésurveillances des PR Jabron à Montélimar et Robinette à Ancone ont été remplacées
- Le débitmètre du PR le Golf a été renouvelé
- L'échelle d'accès à la cuve du PR Jabron a été renouvelée.
- La sonde du bassin tampon du PR ancienne STEP à Saint Marcel Les Sauzet a été renouvelée

2-3 Dépollution (station d'épuration)

Station épuration	Consommation d'énergie (KW)
Station d'épuration de Montélimar	2 211 854
Autres stations sur le territoire	464 396
TOTAL	2 676 250

Principaux renouvellements sur les stations d'épuration :

- La Coucourde Derbières : Motoréducteur Bio Filtres (9 326,21 €)
- La Coucourde Village : gardes corps, couvertures, portails suite vol (15 434,62 €)
- La Coucourde Village : Clarificateur (11 129,00 €)
- Montélimar : 24 opérations de renouvellement en 2019 pour un montant de 152 700,00 € € dont le renouvellement de la pompe de relevage Eau brute 3 (23 267,61 €) et le renouvellement du diffuseur cellule B (39 424,09 €)

3. Délibérations et commissions Environnement

Le Conseil Communautaire

Conseil Communautaire du 25 février 2019

Débat d'orientation budgétaire 2019 - Budget général et budgets annexes

Conseil Communautaire du 25 mars 2019

Compte Administratif 2019 - Budget annexe de l'assainissement de Montélimar-Agglomération
Budget primitif 2019 – Budget annexe de l'assainissement de Montélimar-Agglomération
Redevance assainissement 2019 – Budget annexe de l'assainissement de Montélimar-Agglomération
Compte de gestion 2019 - Budget annexe de l'assainissement de Montélimar-Agglomération
Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Cléon d'Andran
Raccordement au réseau électrique du poste de refoulement de la Cité Adine sur la commune de Châteauneuf du Rhône

Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2019

Approbation du rapport d'activité 2018 du délégataire du service public de l'assainissement
Approbation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
Intégration dans le domaine public des infrastructures d'assainissement des eaux usées des lotissements Domaine de la Pascale, Les Rives du Blomard, Les Lavandins, Les Condamines 1, La Cerisaie sur la commune de Les Tourrettes

Conseil communautaire du 18 novembre 2019

Convention de servitude avec ENEDIS pour le réseau électrique chemin du Ponton sur la commune de Montélimar

La Commission Environnement

La commission environnement se réunit plusieurs fois par an.
A l'issue de chaque réunion, un compte rendu détaillé est rédigé et diffusé à l'ensemble des membres.

Points abordés en 2019 :

Le 30 janvier 2019

Présentation des travaux réalisés, en cours et prévus sur l'année 2019

Le 18 avril 2019

Rappel de la procédure PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

Le 29 mai 2019

Présentation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
Présentation du rapport d'activité 2018 du délégataire du service public de l'assainissement

Le 6 novembre 2019

Présentation des travaux réalisés et en cours sur 2019

Le 11 décembre 2019

Budget assainissement collectif: situation à fin 2019 et orientations 2020

4. Principales orientations pour l'avenir

- **Allan** : Démolition de l'ancienne station d'épuration du village (obligation réglementaire)
Reprise du réseau à l'entrée du village route de Montélimar (problème de contre pente)
- **La Bâtie Rolland** : Démolition des ouvrages qui ne sont plus utilisés de l'ancienne station d'épuration (obligation réglementaire)
- **Montélimar** : Reprise du réseau d'eaux usées quartier de la petite reine afin de supprimer les débordements qui se produisent dans ce secteur (partie boisée)
Renouvellement du réseau sous RD 540 dans le cadre des travaux d'aménagement du département
Extension du réseau d'eaux usées Montée des crapauds (dans le cadre des travaux d'extension d'eau potable de la ville)
- **Montboucher sur Jabron** : Extension réseaux chemin des Vergers et extension du réseau quartier Gondihac
Travaux sur réseau d'eau usées dans le vieux village dans le cadre de travaux d'aménagement réalisés par la commune
- **Sauzet** : Renouvellement de réseaux pour réduction des entrées des eaux parasites (secteur en cours de définition)
- **Saint Marcel les Sauzet** : Renouvellement de réseaux pour réduction d'entrée des eaux parasites (secteur en cours de définition)
- **La Laupie** : Chemisage de réseaux et de regards pour réduction des eaux parasites
- **Manas** : Reprise des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village par la commune (ces travaux ne seront réalisés en 2020 que si la commune programme cette opération)
- **Marsanne** : Etude pour mise en séparatif dans le village (galerie collectant des eaux usées avec des eaux de source)
- **La Coucourde** : Extension réseau rue Royale

-II- Indicateurs techniques

1. Usine de dépollution

1.1 Station d'épuration de Montélimar

1.1.1 Description

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités à l'usine de Montélimar.

Cette station, construite par la Société DEGREMONT, a été réhabilitée, agrandie et mise en service en 2009. De type boues activées, elle a une capacité nominale de 95 000 EH.

1.1.2 Volumes collectés

Les volumes collectés en entrée de l'usine de Montélimar s'élèvent à **3 264 404 m³** pour l'année, soit un débit moyen de **8 944 m³/jour**. La station est dimensionnée pour traiter 14 250 m³/j.

En 2019, les volumes collectés diminuent de 6 % par rapport à 2018.

1.1.3 Charge reçue par l'usine de Montélimar

Il a été retenu la capacité de la station de 95 000 EH.

En moyenne, sur l'année, l'usine de Montélimar a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

		Capacité STEP de kg/jour	Effluent kg/jour	Rejet kg/jour	Rendement épuratoire %
DBO5	Demande Biologique en Oxygène	5 700	2010	28,9	98,56
DCO	Demande Chimique en Oxygène	11 400	5279	29,2	94,46
MES	Matières En Suspension	8 550	2270	73,2	96,77

NORMES DE CONFORMITE - STATION EPURATION 95 000 EH

	Effluent	Rendement
DBO5	25 mg/l	80 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
NTK	40 mg/l	70 %

L'autosurveillance a été mise en place sur la station fin 1996. Cela consiste à réaliser 2 fois par semaine des prélèvements en entrée, by-pass et sortie de la station d'épuration et à analyser les paramètres suivants : DBO5, DCO, MEST, NTK et PT.

Le nombre de bilans réalisés en 2019 a été de 104 pour les paramètres DBO, DCO et MES. Pour le paramètre NTK, le nombre de bilans réalisés a été de 24.

Sur l'année 2019, les rejets sont conformes aux normes réglementaires. Les rendements sont excellents sur l'ensemble des paramètres.

1.1.4 Sous-produits

Les boues produites par l'usine Montélimar ont fait l'objet d'une valorisation à 100 % en centre de compostage agréé et en particulier dans l'usine de Mondragon dans le Vaucluse.

38 388 m³ de boues ont ainsi été produites par la station d'épuration de Montélimar, ce qui représente **1 159 tonnes** de matières sèches.

Les boues sont conformes aux normes réglementaires, relatives à l'épandage et au compostage.

Le compost issu des boues de la station de Montélimar est mis à disposition des usagers du service depuis août 2011. Le compost est également disponible pour les services techniques des communes de l'Agglomération.

15 531 m³ de boues ont ainsi été produites à la station de Châteauneuf du Rhône, ce qui représente **116,3 tonnes** de matières sèches.

2 836 m³ de boues ont ainsi été produites par la station d'épuration de Les Tournettes/Saulce sur Rhône, ce qui représente **64,7 tonnes** de matières sèches.

Les boues de ces 2 dernières stations d'épuration sont envoyées à la station d'épuration de Montélimar.

1.2 Les autres stations d'épuration

La qualité du traitement des installations s'apprécie à travers les résultats des bilans 24 h ou des analyses ponctuelles réalisées par le SATESE. Les fréquences sont les suivantes :

Station d'une capacité égale ou supérieure à 2 000 EH : autosurveillance réglementaire installée à demeure

Station d'une capacité comprise entre 1 001 et 1 999 EH : 2 bilans 24 h par an

Station d'une capacité comprise entre 501 et 1 000 EH : 1 bilan 24 h par an

Station d'une capacité comprise entre 0 et 500 EH : 1 bilan 24 h tous les 2 ans et un prélèvement ponctuel tous les 2 ans

1.2.1 Qualité du traitement des stations d'épuration

Station d'épuration	Type de traitement	Conformité (rapports SATESE)
Allan- Morginas	Plateau d'épandage 50EH	Rejet conforme
Bonlieu sur Roubion	Filtres plantées de roseaux avec dégrilleur automatique : 500 EH	Rejet conforme, clair et limpide
Châteauneuf du Rhône	Boues activées 2 300 EH	Rejet conforme. Taux de charge de 59 % pour la charge organique. Capacité hydraulique dépassée avec un taux en charge de 104 %.
Charols	Lit bactérien de 500 EH	Taux de charge hydraulique de 71 % et capacité organique presque atteinte. Rejet conforme mais de qualité moyenne
Cléon d'Andran	Lit bactérien avec lit filtrant de 900 EH	Taux de charge hydraulique de 50 %. Taux de charge organique de 44 %. Rejet conforme de bonne qualité
La Coucourde – Derbières	Disque biologique 245 EH	Rejet conforme
La Coucourde - Chef lieu	Lit Bactérien 1000 EH	Rejet conforme de bonne qualité
La Coucourde – Lachamp	Lit de roseaux 110 EH	Rejet conforme de bonne qualité
La Touche	Lit de roseaux 130 EH	Rejet conforme de bonne qualité
La Laupie	Lit bactérien de 417 EH	Saturation hydraulique importante en période de nappe haute. Taux de charge organique de 33 %. Rejet conforme
Manas	Lagunage de 150 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Montélimar	Boues activées cyclors 95 000 EH	Rejet conforme
Marsanne	Plantée de roseaux de 750 EH	Rejet conforme mais surcharge hydraulique liée à la réhausse d'un déversoir d'orage
Portes en Valdaine	Lit de roseaux 350 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Puygiron	Décanteur- Digesteur 300 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Rochefort en Valdaine - Chef lieu	Lit de roseaux 150 EH	Rejet conforme de qualité satisfaisante
Rochefort en Valdaine - Le Colombier	Lit de roseaux 160 H	Rejet conforme de bonne qualité
Roynac Chef lieu	Lagunage 183 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Roynac Bessons	Filtre planté de roseaux de 40 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Roynac Fangeas	Filtre planté de roseaux de 30 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Saint Gervais sur Roubion	Filtre planté de roseaux 700 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Les Tourrettes / Saulce sur Rhône	Boues activées 6 500 EH	Rejet conforme avec des rendements de traitement excellents
Savasse - Chef lieu	Lagunage 375 EH	Rejet conforme de bonne qualité
Savasse - Chabert	Lit de roseaux 50 EH	Rejet conforme de bonne qualité

1.2.2 Devenir des sous produits

Station d'épuration	Devenir des boues	Devenir des refus de dégrillage, des graisses et des sables
Allan – Morginas	Pas d'extraction de boues	
Bonlieu sur Roubion	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Châteauneuf du Rhône	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / graisse : STEP de Montélimar
Charols	Epandage agricole	Refus de dégrillage : CET Sable / graisse : STEP de Montélimar
Cléon d'Andran	Station de Montélimar puis compost	Refus de dégrillage : CET Sable / graisse : STEP de Montélimar
La Coucourde – Derbières	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
La Coucourde – chef lieu	station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
La Coucourde - Lachamp	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET

La Laupie	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
Les Tourrettes / Saulce sur Rhône	Centre de compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / Graisse évacuation centre agréé
Manas	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Marsanne	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
La Touche	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Portes en Valdaine	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Puygiron	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
Rochefort en Valdaine Village	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Rochefort en Valdaine – Le Colombier	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Roynac Chef lieu	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Roynac Bessons	Pas d'extraction de boues	
Roynac Fangeas	Pas d'extraction de boues	
Saint Gervais sur Roubion	Pas d'extraction de boues sur la nouvelle STEP	Refus de dégrillage : CET
Saulce sur Rhône - chef lieu	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / Graisse : Step de Montélimar
Savasse - chef lieu	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Savasse - Chabert	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET

2. Réseaux et collecte

Commune	Réseau gravitaire et refoulement (ml)	PR	STEP	Nb d'abonnés	Volumes facturés
Allan	16 002,80	5	1	456	45 326
Ancône	6 037,70	9	0	631	54 075
Bonlieu sur Roubion	3 169,00	1	1	98	10 208
Charols	6 677,90	1	1	291	29 446
Châteauneuf du Rhône	19 754,40	1	1	1 027	109 259
Cléon d'Andran	8 113,30	3	1	388	31 699
Condillac	355,10	0	0	4	1 098
Espeluche	7 702,70	0	0	405	38 474
La Bâtie Rolland	7 994,50	1	0	334	31 961
La Coucourde	8 902,90	3	3	402	39 436
La Laupie	4 006,80	0	1	239	25 362
La Touche	1 336,80	0	1	30	1 352
Les Tourrettes	10 362,20	2	1	403	47 594
Manas	1 517,20	2	1	105	6 329
Marsanne	6 325,00	1	1	346	31 788
Montboucher sur Jabron	18 334,80	2	0	972	111 433
Montélimar	189 382,60	20	1	14 561	2 005 017
Portes en Valdaine	3 111,60	0	1	128	11 584
Puygiron	4 396,80	1	1	116	12 975
Rochefort en Valdaine	3 121,20	2	2	84	8 609
Roynac	1 447,40	0	3	89	9 384
Saint Gervais sur Roubion	6 276,70	1	1	334	35 310
Saint Marcel les Sauzet	11 422,90	1	0	474	52 121
Saulce sur Rhône	18 807,60	3	0	629	83 477
Sauzet	10 707,60	0	0	562	50 052
Savasse	15 990,60	4	2	395	40 749
TOTAL	391,3	63	24	23 503	2 924 118

3. Usagers du système d'assainissement collectif

3.1 Nombre d'abonnés

Sur les quatre dernières années, l'évolution du nombre d'usagers est la suivante :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 19/18
Nombre d'abonnés	20 536	21 337	21 519	22 135	22 603	23 503	+ 3,98 %

3.2 Volumes collectés chez les usagers - volumes facturés

La facturation est établie sur la base des volumes d'eau potable consommés. Sur les quatre dernières années, l'évolution des volumes facturés est la suivante :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 19/18
Volumes facturés (m3)	2 537 463	2 784 583	2 754 580	2 761 009	2 738 037	2 924 118	+ 6,80 %

Les volumes connus lors de la facturation peuvent être corrigés en cours d'année en raison des annulations, réfections ou arrêts des comptes réalisés

-III- Indicateurs de performance

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Il présente également les données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où celles-ci ont pu être collectées à la date de réalisation du présent rapport.

(1) : producteur de l'information : Collectivités

(2) : producteur de l'information : Police de l'Eau

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2019	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D210.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)		Nombre	A
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	23 503	Nombre	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	8,38	km	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	381,6	km	A
Caractéristique technique	D203.0 – quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	899,9	TMS	A
Tarification	D204.0 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,1329	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B – indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	102	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P.206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P.207.0 – montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité		€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	4	Nombre	

Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 – taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Estimation 0,05	Nombre/ 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 – indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 – taux de réclamations	13,0687	Nombre/ 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 – taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,22	%	A

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2019	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

-IV- Indicateurs financiers

1. Tarifs

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, l'ensemble des éléments relatifs au prix du mètre cube d'assainissement sont énoncés au 1er janvier de l'année de présentation du rapport.

Tarifs au 1^{er} janvier 2020

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Commune	Part délégataire actualisée € HT		Part Collectivité € HT		Part Agence de l'eau € HT
	Prix de base après avenant n°2	Prix actualisé	Part fixe	Part variable	
Allan	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Ancône	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
La Bâtie Rolland	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Châteauneuf du Rhône	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
La Coucourde	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Portes en Valdaine	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Puygiron	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Rochefort en Valdaine	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Saulce sur Rhône	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Savasse	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Espeluche	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Montboucher sur Jabron	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Montélimar	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
La Touche	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Les Tourrettes	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Bonlieu sur Roubion	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Charols	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Cléon d'Andran	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Condillac	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
La Laupie	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Marsanne	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Roynac	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Saint Gervais sur Roubion	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Saint Marcel les Sauzet	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Sauzet	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15
Manas	0,8402	0,9188	0	0,8702	0,15

Remarque : Comme convenu, le lissage au 1^{er} janvier 2018 a été réalisé. En 2019 comme en 2018 le tarif est identique pour les 26 communes de Montélimar-Agglomération, soit 1,789 HT/m³ hors part Agence de l'Eau.

Pour mémoire tarifs au 1^{er} janvier 2019 (en € HT)

Commune	Part délégataire actualisée € HT		Part Collectivité € HT		Part Agence de l'eau € HT
	Prix de base après avenant n°2	Prix actualisé	Part fixe	Part variable	
Allan	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Ancône	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
La Bâtie Rolland	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Châteauneuf du Rhône	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
La Coucourde	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Portes en Valdaine	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Puygiron	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Rochefort en Valdaine	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Saulce sur Rhône	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Savasse	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Espeluche	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Montboucher sur Jabron	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15

Montélimar	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
La Touche	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Les Tourrettes	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Bonlieu sur Roubion	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Charols	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Cléon d'Andran	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Condillac	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
La Laupie	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Marsanne	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Roynac	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Saint Gervais sur Roubion	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Saint Marcel les Sauzet	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Sauzet	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15
Manas	0,8402	0,8981	0	0,8909	0,15

Le prix de base de la part du délégataire est déterminé par le contrat d'affermage conclu entre la société SUEZ ENVIRONNEMENT et Montélimar-Agglomération. Ce prix évolue annuellement suivant la formule de révision prévue au contrat et fondée sur les indices officiels des prix publiés par l'Etat. Son évolution est proche de celle du coût de la vie. Le prix de base ne change que si le service rendu par l'entreprise change. L'entreprise ne peut pas modifier le prix de sa propre initiative, cela passe par la modification, par avenant, du contrat qui la lie à la collectivité.

La rémunération de base du délégataire applicable au 1er janvier 2012 a été fixée par le nouveau contrat d'affermage en date du 15 décembre 2011 par avenant n°1 en date du 25 décembre 2013, puis par avenant n°2 en date du 29 décembre 2015.

La surtaxe (part de la collectivité) est fixée par délibération du Conseil Communautaire. Son montant est revu en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre du budget annexe assainissement.

La surtaxe communale est perçue par l'exploitant et son produit reversé à la collectivité.

2. Facture type

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le document ci-après représente la facture d'assainissement, établie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, d'un client ayant consommé 120 m³.

Facture type usagers de Montélimar-Agglomération

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³						
établie sur la base des tarifs au 1 ^{er} janvier 2019 et au 1 ^{er} janvier 2020						
	M ³	Prix unitaire 2019	Montant 2019	Prix unitaire 2020	Montant 2020	Evolution 2019/ 2020
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
Abonnement annuel						
Consommation	120	0,8981	107,772	0,9188	110,256	+ 2,3 %
Part de la collectivité						
Abonnement annuel						
Consommation	120	0,8909	106,908	0,8702	104,424	- 4,87 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,15	18	0,15	18	0 %
TVA à 10 %			23,268		23,268	
Sous-total TTC			255,948		255,948	0 %
Soit le m3 en € TTC			2,1329		2,1329	0 %

3. Compte annuel de résultat de l'exploitation

En application du décret 2005-236 du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	4 837,54	6 259,50	29,5 %
Exploitation du service	2 812,91	2 791,16	
Collectivités et autres organismes publics	1 893,38	3 379,80	
Travaux attribués à titre exclusif	128,14	88,15	
Produits accessoires	0,14	0,39	
CHARGES	4 632,31	6 276,53	35,5 %
Personnel	861,85	830	
Energie électrique	249,02	268,91	
Produits de traitement	55,04	54,00	
Analyses	40,92	21,83	
Sous-traitance, matières et fournitures	827,29	935,14	
Impôts locaux et taxes	20,48	29,10	
Autres dépenses d'exploitation dont :	214,55	216,37	
* télécommunication, postes et télégestion	10,37	8,94	
* engins et véhicules	48,75	55,76	
* informatique	70,77	65,27	
* assurance	9,94	12,27	
* locaux	33,75	44,03	
Contribution des services centraux et recherche	95,95	95,03	
Collectivités et autres organismes publics	1 893,38	3 379,80	
Charges relatives aux renouvellements			
* pour garantie de continuité de service	85,88	124,84	
* fond contractuel	135,44	139,13	
Charges relatives aux investissements			
* programme contractuel	122,30	124,75	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	28,56	24,99	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1,55	32,54	
Résultat avant impôts	202,27	- 17,03	- 108,4 %
Apurement des déficits antérieurs	202,27	0,00	
RESULTAT	0,00	- 17,03	-

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Détail des produits	2018	2019	Ecart en %
TOTAL	4 834,57	6 259,50	29,5 %
Exploitation du service	2 812,91	2 791,16	- 0,8 %
* partie proportionnelle	2 350,76	2 465,68	
* autres produits (incendie, matière de vidange,...)	462,15	325,48	
Collectivité et autres organismes publics	1 893,38	3 379,80	78,5 %
* part collectivité	1 857,27	3 345,99	
* redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,12	33,81	
Travaux attribués à titre exclusif	128,14	88,05	- 31,2 %
* branchements	128,14	88,15	
Produits accessoires	0,14	0,39	176,4 %
* facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,04	0,04	
* autres produits accessoires	0,10	0,34	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4. Autres indicateurs financiers

Dette (EPCI) :

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de l'état de la dette (ECPI) :

* Encours total de la dette au 31/12/19 : **16 680 496,37 €**

* Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2019 : **1 372 737,09 €** dont :

- Remboursement de la dette en capital : **958 381,52 €**
- Remboursement des intérêts : **364 274,60 €**
- ICNE (Intérêts Courus Non Echus) : **50 080,97 €**

5. Travaux réalisés et programmés par Montélimar-Agglomération

Principaux travaux réalisés par Montélimar-Agglomération en 2019 (en € TTC)

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TTC
ALLAN	- Extension du Quartier Ouest Route de Montélimar	41 900
CHATEAUNEUF du RHONE	- Extension réseau Quartier Cité Adine - Création d'un bassin d'orage d'une capacité de 400 m ³ à la station d'épuration	489 600 564 526
Les TOURRETTES	- Dévoiement réseau ZA Belfond - Dévoiement réseau Lotissement les Pins	25 000 27 668
MONTELMAR	- Reprise de branchement et changement des tampons Route de Châteauneuf dans le cadre de l'aménagement de cette voirie - Travaux sur regards RN 102 et RN 7 - Renouvellement branchements EU Place des Tilleuls - Raccordement des eaux usées de la Base de Loisirs - Reprise de différentes sections du réseau du Centre Ville : Rue Pierre Julien - Reprise du réseau Rue Raymond Daujat entre la Rue Pierre Julien et la Rue Sainte Croix - Reprise réseau place Emile Loubet	50 000 5 337 18 288 210 000 83 707 95 656 13 785
SAINT MARCEL les SAUZET	Renouvellement du réseau Chemin du Merdary sur 600 ml afin de réduire les Eaux Claires Parasites	165 000
SAULCE sur RHONE	- Démolition de la station d'épuration des Reys de Saulce - Création d'un bassin d'orage de 140 m ³ sur le site de l'ancienne station d'épuration de Saulce Village avec démolition de celle-ci	92 120 334 524
MONTBOUCHER sur JABRON	Dans le cadre de l'aménagement du village, mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le Vieux Village	321 541
SAUZET	- Extension du réseau du Quartier la Dame - Dévoiement réseau EU Route de la Coucourde - Renouvellement réseau EU Chemin des Bruyères	24 000 16 294 18 913

Principaux travaux programmés par Montélimar-Agglomération en 2020 (en € T.T.C)

COMMUNES	TRAVAUX
ALLAN	Démolition ancienne station d'épuration + Reprise réseau Route de Montélimar
CHAROLS	Poursuite des études de la nouvelle station d'épuration
CHATEAUNEUF du RHONE	Etudes pour le raccordement des eaux usées sur la station d'épuration de Montélimar
CLEON d'ANDRAN	Extension réseau EU
La BATIE ROLLAND	Démolition ancienne station d'épuration
La COUCOURDE	Extension du réseau Rue Royale
La LAUPIE	Renouvellement/chemisage réseaux pour réduction des eaux parasites
MANAS	Etude pour extension Quartier Costes
MARSANNE	Etude pour mise en séparatif dans le Village
MONTBOUCHER sur JABRON	Extension réseau Chemin des Vergers Extension réseau Quartier Gondillac Vieux Village Nord : Reprise / extension réseaux

MONTELMAR	Renouvellement réseau Quartier La Petite Reine Renouvellement réseau RD 540 Extension réseau Montée des Crapauds Mise en sécurité du PR du Bouquet Etude restructuration réseaux / PR Quartier de la Dame - DPL
SAINT MARCEL les SAUZET	Renouvellement réseaux pour réduction des eaux parasites
SAULCE sur RHONE	Renouvellement réseaux pour réduction des eaux parasites
SAUZET	Renouvellement réseaux pour réduction des eaux parasites
SAVASSE	Mise en place d'un débitmètre Hameau de l'Homme d'Armes